

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Page n° 1 / 3)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi vingt-huit septembre à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle Olivier Debré de la Mairie de Chinon située Place du Général de Gaulle 37500 Chinon.

DATE DE LA CONVOCATION : 21 SEPTEMBRE 2022

PRÉSENTS :

MME. G. HAILLOT-ENSARGUET – M. S.PINAUD – M. D.GODOY – MME. C.MARCHAL – MME. L.VUILLERMOZ – MME. C.LAMBERT – MME. F.HENRY – M. M.PAVY – MME. F.ROUX – MME. D.TIJOU – M. J.LAMARCQ – M. A.DUBOIS – M. C.HOUVENAGHEL – MME. C.FROLA – M. P.RALLE

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. J.L.DUPONT a donné pouvoir à MME. C.LAMBERT
MME. B.BACHET a donné pouvoir à M. M.PAVY
M. R.GUÉRIN a donné pouvoir à MME. C.MARCHAL
M. J.BROSSARD excusé

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME. G. HAILLOT-ENSARGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME. F.HENRY



Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 18
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 15	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 3	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

La Présidente de séance rappelle à l'Assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la structure.

Au regard des besoins et évolutions des services, une mise à jour des tableaux des effectifs est nécessaire.

EMPLOIS PERMANENTS

Création d'emplois permanents :

- CIAS – siège administratif

Afin de disposer d'une disponibilité en matière d'accueil des publics concernés par des actions médico-sociales mises en place par le CIAS en lien avec le pôle solidarité de la CC CVL : scolarisation des enfants de voyageurs, actions collectives mise en place en matière d'insertion, de santé, il est proposé la création, au 1^{er} octobre 2022 d'un emploi d'agent d'orientation et d'accueil des publics en grande précarité (GDV, recherche d'hébergement d'urgence).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Page n° 2 / 3)

CREATION DE POSTES PERMANENTS						
Services	Catégorie	Filière	Poste/Grade à créer	à	Temps de travail	Date de création
CIAS – Siège administratif	C	Animation	Adjoint d'animation		Temps complet	01/10/2022

Suppression d'emplois permanents :

- CIAS – siège administratif

Avec la réorganisation de la Direction Générale dont le poste est mutualisé avec la Ville de Chinon et la création par la communauté de communes Chinon Vienne et Loire du pôle solidarité en 2021, entraînant le transfert de certains agents, il est proposé de supprimer 3 postes du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2022 :

SUPPRESSIONS DE POSTES PERMANENTS						
Services	Catégorie	Filière	Poste/Grade à supprimer	à	Temps de travail	Date de suppression
CIAS – Siège administratif	A	Administrative	Conseiller supérieur socio-éducatif		Temps complet	01/10/2022
CIAS – Siège administratif	A	Administrative	Attaché territorial		Temps complet	01/10/2022
CIAS – Siège administratif	B	Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		Temps complet	01/10/2022

Transformation d'emplois permanents :

- CIAS – siège administratif

Dans le cadre des avancements de grades 2022, il est proposé de transformer les postes du tableau des effectifs de la manière suivantes :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

TRANSFORMATION DE POSTE - AVANCEMENTS DE GRADE 2022					
FILIERE	Catégorie	POSTE ACTUEL	POSTE NOUVEAU SUITE AVANCEMENT DE GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET AVANCEMENT
Médico-Sociale	A	Assistant socio-éducatif 24h30/35 ^{ème}	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	TNC 24h30	01/10/2022
Administrative	B	Rédacteur 31h30/35 ^{ème}	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	TNC 31h30	01/10/2022
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/10/2022
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	01/10/2022

Le conseil d'administration,

Vu le Code Général de la fonction publique,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988,
Vu l'avis favorable du Comité Technique du 16 juin 2022
Vu le tableau des effectifs
Considérant les besoins et les évolutions des services au sein du CIAS,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de modifier le tableau des effectifs tel que repris dans l'exposé
- d'approuver le nouveau tableau des effectifs joint en annexe à compter du 1er octobre 2022
- d'inscrire au budgets les crédits prévus à cet effet.
- d'autoriser Monsieur le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Certifié exécutoire, compte tenu :
-de la publication le 10 octobre 2022
-de la transmission en sous-préfecture le 10 octobre 2022
Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.

Pour copie conforme
Le Président du CIAS,
Jean-Luc DUPONT.



ANNEXE DELIBERATION Tableau de effectifs - Conseil d'Administration CIAS du 28.09.2022

TABLEAU DES EFFECTIFS CIAS - Siège administratif au 01.10.2022							
FILIÈRE	Emploi	CATEGORIE	EFFECTIF	DONT TEMPS COMPLET	DONT TEMPS NON COMPLET	Temps de travail des agents à TNC	EFFECTIF POURVU
ADMINISTRATIVE	ATTACHE	A	1	1			1
ADMINISTRATIVE	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	B	1		1	31,5/35	1
ADMINISTRATIVE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	3	3			3
	Total Filière administrative		5	4	1		5
ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION	C	2	2			2
	Total Filière animation		2	2	0		2
MEDICO SOCIALE	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	A	1		1	24,5/35	1
	Total Filière médico-sociale		1	0	1		1

SOUS-PRÉFECTURE DE CHINON
10 OCT. 2022
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
(Loi du 2 Mars 1982)

Total		8	6	2	8
EFFECTIF BUDGETAIRE	DONT TEMPS COMPLET	DONT TEMPS NON COMPLET	EFFECTIF POURVU		